



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Label Esprit parc national

Question écrite n° 4651

### Texte de la question

Mme Émilie Bonnavard interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le premier bilan que tire son ministère qui assure la tutelle des parcs nationaux de la mise en place du label « Esprit Parc National ». Elle souhaite connaître le nombre des bénéficiaires du label recensés à ce jour et leur répartition géographique, ainsi que l'analyse qui a pu être effectuée de l'impact économique du label sur les produits concernés et leur valorisation. Elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement sur la poursuite de cette politique et les moyens financiers qu'il entend consacrer à l'accompagnement des partenaires et à la promotion.

### Texte de la réponse

Conformément à la loi no 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, Parcs nationaux de France (PNF) et les dix parcs nationaux ont créé la marque collective nationale « Esprit parc national » pour promouvoir les produits et les services des acteurs économiques de leurs territoires qui s'engagent en faveur de la protection et de la valorisation de la nature et sur les valeurs de respect, d'authenticité, de partage, d'engagement, de vitalité, traduites dans des cahiers des charges communs. Déposée à l'institut national de la propriété industrielle (INPI) comme marque collective simple et lancée officiellement en juillet 2015, la marque « Esprit parc national » se déploie progressivement sur les territoires des parcs nationaux. Une stratégie de développement a été définie et validée par les parcs et PNF fin 2016, pour construire et développer l'offre, assurer la communication au service de la marque et renforcer la gouvernance dans le cadre du transfert de la marque de PNF à l'Agence française pour la biodiversité (AFB). Cette gouvernance s'appuie sur un comité de gestion de la marque renouvelé, composé de représentants des professionnels utilisateurs de la marque, d'élus et d'administrateurs des parcs nationaux et de représentants de l'AFB. Au 15 février 2018, 425 bénéficiaires de 9 parcs nationaux (Pyrénées : 106 ; Ecrins : 82 ; Cévennes : 81 ; Mercantour : 42 ; Guadeloupe : 39 ; Réunion : 26 ; Vanoise : 21 ; Calanques : 12 ; Port Cros : 16) proposent une gamme de 700 produits et services marqués : hébergement, restauration, sorties de découvertes, visites de sites, séjours, artisanat, produits agricoles (miels, jus et confiture, café, vanille, fromages, viande et terrines, vin, etc.). Les hébergements et sorties découvertes représentent 60 % des prestations, ces domaines étant ceux pour lesquels les premiers cahiers des charges avaient été élaborés. Les bénéficiaires soulignent la reconnaissance et la visibilité que donne la marque Esprit parc national à leurs activités et aux produits et services qui en sont issus. La marque permet la qualification d'une offre territoriale diversifiée, valorisant notamment les petites et moyennes entreprises présentes dans les territoires de parcs nationaux. L'objectif est de déployer davantage la marque. Dans ce cadre, l'AFB dispose d'un budget ciblé afin notamment de créer des outils de communication pour les bénéficiaires et à destination du grand public. À ce budget prévisionnel d'environ 300 000 euros en 2018 s'ajoute une équipe dédiée (composée de référents technique, juridique et en matière de communication), complétée par les équipes de terrain des parcs nationaux. Ces équipes accompagnent les futurs bénéficiaires dans le processus d'obtention de la marque (réalisation des audits initiaux et de renouvellement) et dans la valorisation des produits et services marqués. Un premier bilan et une évaluation de l'impact économique de la marque Esprit parc national sont programmés en

2020.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Émilie Bonnivard](#)

**Circonscription** : Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 4651

**Rubrique** : Environnement

**Ministère interrogé** : [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire** : [Transition écologique et solidaire](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [23 janvier 2018](#), page 553

**Réponse publiée au JO le** : [27 mars 2018](#), page 2659